

# AVIS PUBLIC

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ AUX CONTRIBUABLES DES TERRITOIRES NON-ORGANISÉS DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE ET DE LA COLLECTIVITÉ DE STE-ÉLISABETH-DE-PROULX, QUE:

Le rôle général de perception pour les taxes 2023 :

- Foncières générales ;
- Foncières spéciales (répartition locale) ;
- Aqueduc et égout (répartition locale) ;
- Gestion des matières résiduelles (répartition locale) ;

a été complété et déposé au bureau de la secrétaire-trésorière de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini.

En outre, la greffière-trésorière transmettra par la poste, dans le délai imparti, à toute personne inscrite à ce rôle, un avis de paiement de taxes.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du Québec.

Donné à Dolbeau-Mistassini,  
le 9 février 2023



Christian Bouchard  
Secrétaire-trésorier adjoint